



Réponse d'Ecolo – Graines de Paysans

Mai 2019

Le développement de l'agriculture urbaine et péri-urbaine sont pour Ecolo, des enjeux stratégiques dans le cadre de la transition des systèmes alimentaires.

Ce sont des éléments fondamentaux pour le rétablissement du lien entre développement de l'économie locale et alimentation.

En effet, le rapport producteurs-consommateurs (et notamment son aspect pédagogique pour ce qui concerne l'alimentation et l'agriculture), le développement des circuits courts sont des éléments particulièrement présents et actifs dans l'agriculture urbaine. Ce sont également des outils efficaces d'amélioration de la qualité des régimes alimentaires, de création d'espaces d'intégration sociale et d'épanouissement personnel. Ils améliorent aussi la durabilité de l'environnement urbain, par le développement de la biodiversité, le recyclage des éléments nutritifs et la gestion de l'eau. Ils permettent de réduire les déchets urbains et la consommation d'énergie liée au transport des produits.

Nous sommes donc en accord avec votre mémorandum et ce pour les différents niveaux de pouvoir.

Ainsi nous proposons :

La mise en place une politique de soutien structurel aux nouvelles formes d'agriculture urbaine.

Pour rappel, Ecolo est dépositaire d'une Résolution qui positionne la Wallonie en faveur d'une réforme ambitieuse de la PAC dont l'objectif est de la mettre en phase avec la nécessaire transition agroécologique.

Il s'agit de soutenir les initiatives qui se développent au niveau local (non éligibles des aides PAC).

Ecolo réclame également la mise en place d'aides via la PAC pour les agriculteurs dont la superficie des terres éligibles au paiement est trop faible. C'est en effet le cas des nombreux agriculteurs urbains.

Dans le même cadre, nous demandons un plafonnement des aides et l'abandon de la logique du paiement à l'hectare pour la substituer progressivement à des aides alloués sur la base d'ETPs.

La mise en place les leviers pour une réelle politique d'accès à la terre.

Cette politique passe par la création d'un observatoire du foncier agricole en Région bruxelloise car s'il existe une cartographie réalisée par «Terre en vue» il convient maintenant de « cadastrer ».

Ecolo réclame également la réforme du bail à ferme, ainsi que la conservation des 100 % des terres agricoles indiquées comme telles dans le PRAS.

En ce qui concerne la série des instruments mis en place par le Gouvernement sortant, il faudra s'assurer de leur mise en œuvre. Notamment, le droit de préemption qui attend toujours ses arrêtés !

La mise en place d'une Alliance «Emploi-Alimentation », afin d'accélérer la transition vers une alimentation durable et l'agroécologie.

Cette dynamique aura comme objectif de mobiliser et coordonner l'ensemble des acteurs publics, privés et associatifs autour d'actions concertées en matière de production, transformation/conservation, distribution et consommation alimentaires.

Elle favorisera les circuits courts et augmentera la coopération entre les deux Régions. Elle permettra d'enrayer la disparition d'exploitations existantes par l'intermédiaire d'un soutien à la conversion agroécologique orientée vers la consommation locale.

En matière de cantines scolaires du secteur public, Ecolo propose d'élaborer un plan de conversion vers des achats de produits 100% biologiques (ou de transition) et issus de circuits courts, à l'horizon 2030.

Les marchés publics sont, pour Ecolo, des leviers essentiels pour un développement de l'agriculture urbaine et périurbaine. Dès lors, cette proposition concerne tous les marchés publics de Bruxelles et de Wallonie. Elle sera mise en œuvre graduellement, mais présentera des objectifs contraignants.

Afin d'inciter le monde agricole à évoluer vers un modèle d'agriculture plus durable, un "pacte" entre agriculteurs/trices et pouvoirs publics sera créé. Celui-ci garantira à tous les intéressé.e.s à la conversion vers le bio, un accès privilégié à ces marchés, des contrats stables et pluriannuels pour les soutenir dans leur période de conversion.

Cette proposition inclut **la mise en place d'une structure d'accompagnement régionale** pour soutenir et coordonner les différentes administrations à tout niveau de gouvernance.